

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 3 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 3 janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Belleu, pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

Date de la convocation :

27 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	17

Sous la Présidence de Mr Thierry Routier, 1^{er} Vice-Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MARCHAL Jean-Bernard, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr PHILIPON Vincent, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr BOBIN Franck donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou

Les absents sont excusés

Avenant Marché Public – Transport A la Demande	Rapport
	N°6

Trente-trois communes du ressort territorial des transports urbains saisonniers sont desservies par le Transport A la Demande (TAD). L'exploitation des lignes TAD a été confiée, à la suite d'un appel d'offres, par le SITUS, à la Régie des Transports de l'Aisne (RTA) depuis le 1^{er} juillet 2022, pour une durée totale de 4 ans.

Il est proposé au SITUS un avenant sur ce marché, pour intégrer des modifications et une augmentation du périmètre à savoir :

- Ajout supplémentaire de deux lignes non prévues initialement, à savoir les lignes 14 et 15 pour desservir la Communauté de Communes de Retz- en -Valois.
- Modification de la planification sur le Transport des seniors les mercredis et samedi, par des plages horaires fixes.
- Modification de planification sur la ligne 1, par des plages horaires fixes sur la desserte des salariés du RELAIS.

En raison de ces modifications et ajouts, il est convenu des changements sur l'âge du parc des véhicules qui devront être au maximum de 9 ans.

L'avenant à une incidence financière sur le marché pour un montant de 400 000 € H.T sur la durée total du marché, soit une augmentation de 10 %

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver cet avenant et d'autoriser le 1^{er} Vice-Président du SITUS à le signer.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical :

- Approuvent l'avenant au marché relatif à l'"Exécution de services de Transport A la Demande "
- Autorisent le 1^{er} Vice-Président à signer ledit Avenant au Marché et à accomplir les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

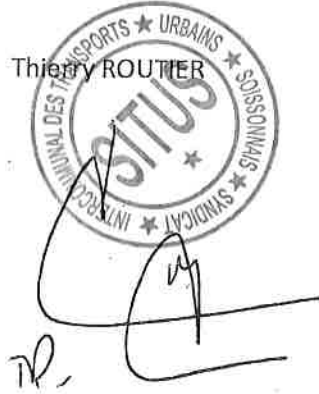
Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 5 janvier 2023
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président,

Thierry ROUTIER



Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le



ID : 002-250204120-20230103-03012023_6-DE